

CCN des Commissaires - Priseurs Judiciaires et Opérateurs de Ventes Volontaires

Votre régime frais de santé Cotisations applicables

Cotisations du contrat socle collectif obligatoire

Régime de base

	Régime général Tarif (% PMSS)	Régime Alsace Moselle Tarif (% PMSS)
Famille au sens de la Sécurité sociale	1,74 %	1,05 %
Contrats de travail suspendus (uniquement pour le salarié)	1,16 %	0,70 %
Extension facultative aux membres de la famille du salarié		
Conjoint non à charge au sens de la Sécurité sociale	1,28 %	0,77 %

Cotisations du contrat surcomplémentaire collectif facultatif

Garanties optionnelles

Les cotisations sont complémentaires à celles versées au titre du contrat socle collectif obligatoire.

	Option 1 Tarif (% PMSS)	Option 2 Tarif (% PMSS)
Famille au sens de la Sécurité sociale	+ 0,51 %	+ 1,24 %
Contrats de travail suspendus (uniquement pour le salarié)	+ 0,36 %	+ 0,87 %
Extension facultative aux membres de la famille du salarié		
Conjoint non à charge au sens de la Sécurité sociale	+ 0,39 %	+ 0,95 %

PMSS = Plafond mensuel de la Sécurité sociale en vigueur au 1^{er} janvier de l'année